

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

## Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**  
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**  
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**  
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**  
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



**ofi invest**  
Asset Management

## **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Présidente-directrice générale**

Madame Nancy SCRIBOT

### **Administrateurs**

Madame Nancy SCRIBOT

Monsieur Frédéric TASSIN

ABEILLE VIE, représentée par Claude HUYGUES-BEAUFOND

ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI

### **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Cabinet KPMG Audit, représenté par Monsieur Christophe COQUELIN

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest Convertibles Monde

Adresse du siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0000014292	Capitalisation	Capitalisation	Euro	15,24 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

## Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée supérieure à deux ans une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Refinitiv Convertible Index - Global Focus Hedged (EUR), en investissant principalement sur les titres donnant accès au capital ou les titres assimilables.

## Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de la SICAV ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance de la SICAV pourra être comparée à celle de l'indice Refinitiv Convertible Index - Global Focus Hedged (EUR). Cet indice reflète l'évolution des obligations convertibles les plus traitées au niveau mondial et est calculé en euro. Il est couvert contre l'euro.

La SICAV est gérée de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par la SICAV.

## Stratégie d'investissement

### Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Compte tenu des opportunités d'investissement sur les marchés des obligations convertibles et de l'éventuelle faible liquidité de ces marchés, l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que le gérant a la possibilité de chercher à atteindre l'objectif de gestion de la SICAV : soit en investissant directement sur des obligations convertibles, soit en investissant de manière dissociée sur des obligations et sur des dérivés lui permettant de reconstituer le profil risque/rendement de ces instruments.

A cet égard, les fourchettes d'investissement pour chaque classe d'actifs ont été définies en tenant compte de cette flexibilité.

L'exposition du portefeuille sera réalisée en titres donnant accès au capital, français ou étrangers, négociés sur les marchés de tous pays y compris dans la limite de 30% les pays émergents. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra être investi en totalité en toutes catégories de titres donnant accès au capital et en instruments intégrant des dérivés.

Le reste du portefeuille pourra être investi en titres de créance ou instruments du marché monétaire à taux fixe ou à taux variable, et à hauteur de 10% de l'actif net en actions, selon l'anticipation du gérant sur l'évolution des titres donnant accès au capital et des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction :
  - De leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché ;
  - Des critères techniques tels que le positionnement sur la courbe des taux, différentiel entre des obligations à taux fixe ou variable et titres donnant accès au capital, la maturité des titres, les flux des négociations sur les titres ;
  - Une analyse crédit des émetteurs (leur situation, leur spread, leur rating).

La SICAV fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. La SICAV ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage la SICAV est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Les actifs hors dérivés intégrés :**

##### **❖ *Actions et titres donnant accès au capital :***

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% en titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote, bons de souscription...). Le portefeuille pourra investir au maximum 10% d'actions cotées ou non cotées provenant des titres détenus ou achetés sur les marchés.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, dont les pays émergents dans la limite globale autorisée de 30% de l'actif.

Les titres détenus seront libellés dans la devise de la zone d'investissement.

##### **❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :***

Le portefeuille pourra investir des titres de créance et instruments du marché monétaire sans limitation.

Le portefeuille pourra être investi en tous titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les émetteurs sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, dont les pays émergents dans la limite globale autorisée de 30% de l'actif.

Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La SICAV pourra investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callable
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Il est précisé que la politique de notation des titres de créance du gestionnaire financier prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit du gestionnaire financier.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

#### ❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### **Les instruments dérivés :**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

**Les instruments intégrant des dérivés :**

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

#### Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

#### Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

#### Contreparties utilisées :

Le gestionnaire financier peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB et UBS.

En outre, le gestionnaire financier entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles il pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale.

Le gestionnaire financier sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation du gestionnaire financier sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par la SICAV ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne du gestionnaire financier et dans le but de limiter les risques, ce dernier a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

Le gestionnaire financier ne recevant pas de titres financiers en garantie, il n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire court terme à valeur liquidative variable ;  
ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le dépositaire de la SICAV.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Le gestionnaire financier dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

La SICAV n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par la SICAV.

#### **Autres informations :**

Par ailleurs, le gérant procède à une analyse extra-financière des entreprises, basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...);
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Un positionnement ESG se fait au travers d'une note synthétique et détaillée de chacun des piliers.

La SICAV applique également un ensemble de politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf). Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

### Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

#### **Risques principaux :**

##### Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

##### Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

##### Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

##### Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

##### Risque lié aux pays émergents

La SICAV peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV.

##### Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une hausse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

##### Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

### Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

### Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### Risques en matière de durabilité

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement de la SICAV intègre des critères extra-financiers, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les actionnaires sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

### **Risques accessoires :**

#### Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important d'actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Garantie ou protection**

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à deux ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

01/02/2024 :

- Mise à jour des Statuts (« Gates »).

## CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

### Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation<sup>1</sup> a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation<sup>2</sup> alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

---

<sup>1</sup> Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

<sup>2</sup> L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

#### Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage<sup>3</sup> attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads<sup>4</sup> a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement<sup>5</sup> a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%\* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade<sup>5</sup>) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%\* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

#### Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%\* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%\* (dividendes réinvestis) contre 10,37%\* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%\* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%\* de performance sur 1 an glissant.

---

<sup>3</sup> Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

<sup>4</sup> Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

<sup>5</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

### Commentaire sur le marché des obligations convertibles :

Le changement de contexte économique opéré depuis deux ans, le comportement des Banques Centrales augmentant d'abord drastiquement leurs taux directeurs et entrant maintenant dans une période d'assouplissement, ont profondément modifié la classe d'actifs, quelle que soit la zone géographique. Les obligations convertibles présentent de nouveau plusieurs moteurs de performance : la sensibilité aux marchés actions, le crédit, la volatilité implicite et le rendement retrouvé. 2023 et 2024 auront été sensibles aux annonces de ces Banques Centrales mais également aux risques géopolitiques grandissants. Sur la période, les marchés actions sont positifs : +30,5% pour le MSCI World, +34,4% pour le S&P500, +62,5% pour les « Magnificent Seven », +37,6% pour le Nasdaq Comp, en Europe +19,2% pour le Stoxx 600 et +10,4% pour le Cac 40, et en Asie, +19% pour le Nikkei, +5,2% pour le Kospi, +18,7% pour le Hang Seng et +7,3% pour le Shanghai Composite. Dans le même temps, les spreads de crédit sont restés relativement stables (à 311 points de base (bp) pour X-Over 5Y en Europe et 330bp pour le CDX HY 5Y aux États-Unis), les taux 10 ans se détendant de -72bp à 2,12% en Europe et de -79bp à 3,78% aux États-Unis. Concernant les obligations convertibles, les performances sont satisfaisantes, cohérentes avec la sensibilité actions moyenne, et ont été cette année aidées de la composante rendement : +10,8% pour les US (€), +10,5% pour l'Europe (€), +15% pour l'Asie-ex Japan (€), et +6,1% pour le Japon (€), l'indice Refinitiv Global Focus Hedged finissant à +11,04%.

Les flux sur la classe d'actifs (observés au travers des OPCVM ouverts) sont cette année encore, négatifs, avec €3,6bn de rachats depuis le début 2024, principalement sur les stratégies globales, soit 9% des actifs sous gestion.

Concernant le marché primaire, après une année 2023 très bonne globalement mais en retrait en Europe comparé aux quinze dernières années, 2024 est une fois de plus très active, comme annoncé, et affiche à fin septembre un montant total émis de \$79,5bn, soit +28% par rapport à l'année dernière à la même période. 60% des émissions ont eu lieu aux États-Unis, 7% en Europe, 26% en Asie ex-Japon et 7% au Japon. Aux États-Unis, le secteur de la Technology (36%) est de loin le plus gros fournisseur d'émissions, devant les Utilities (13%), la Santé (12%) et l'Industrie (12%). En Europe, c'est une année de plus décevante avec \$5,5bn, les émissions s'apparentant plutôt à du refinancement (16% de nouveaux émetteurs) alors que le coupon moyen est à la hausse, conformément à l'environnement de taux, passant de 2,9% à 3,4%. La surprise vient de l'AEJ avec \$20,3bn d'émissions, les sociétés chinoises cotées aux États-Unis réalisant de très grosses émissions sur leurs ADRs : Alibaba \$5bn, JD.com \$2bn... Enfin au Japon, le rythme reste soutenu avec \$6,2bn, en hausse de 120%, en accompagnement de la hausse du marché actions.

### Commentaire de gestion :

Durant l'exercice, la part de cash a oscillé entre 0% et 4%. À la suite des recommandations du Comité d'Allocations d'Ofi Invest Asset Management, nous avons conservé un positionnement neutre voire légèrement sous-exposé durant toute la période, la sensibilité actions du fonds finissant la période à 41%.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a été très sélective, nous avons ainsi souscrit en Europe à Davide Campari 2029, Remy Cointreau / ORPAR 2031, aux USA à Microsoft / Barclays 2029, au Japon à Ibiden 2031, Rohm 2031 et Resonac 2028, et en AEJ à Xero 2031 et Quanta Computer 2029. Concernant les autres mouvements, ils ont principalement été motivés par la volonté, particulièrement en 2024, de s'exposer au secteur de l'immobilier, via Rexford Industrial 2029, Welltower 2029 et COPT Defense 2028, d'investir sur des valeurs dont le comportement ISR est satisfaisant (catégorie Leader et Impliqué) comme Array Technology 2028, Ormat 2027, American Water Works 2026, Parsons 2029, et d'augmenter la durée du portefeuille et par la même occasion le coupon moyen (les convertibles les plus longues étant les plus récentes et donc possédant des coupons plus élevés), en vendant la maturité courte et en achetant la maturité longue : switch sur Rapid 7, Schneider Electric, ST Micro, DexCom, Marriott Vacations, Live Nation, Akamai Technologies. En contrepartie, et pour financer les investissements, nous vendons les obligations convertibles courtes et/ou à rendement insuffisant, et ne présentant plus d'intérêt techniquement, comme Worldline 2026, BioMarin Pharmaceuticals 2024, Pernod Ricard / GBL 2025, Puma / Selena 2025, WH Smith 2026, Umicore 2025, Menicon 2025, Rohm 2024, Integra Lifesciences 2025, Mercedes / Barclays 2025, Bosideng 2024, Globus Medical 2025, NoVocure 2025.

Nous avons obtenu sur l'exercice la conversion en actions de Volvo / Geely 2024 (100% actions), et le remboursement au Put de Splunk 2027, à la suite du rachat de la société par Cisco. Enfin, en toute fin d'exercice, nous avons soldé notre position en Ubisoft 2028, peu confiants sur la situation de liquidité de la société après son annonce de reporter la sortie tant attendue de son jeu phare, Assassin's Creed Shadows.

Sur la période, les contributions ont été positives sur l'ensemble des zones géographiques : AMERICAS +447bp, EMEA +166bp, AEJ +54bp et JAPAN +1bp. D'un point de vue sectoriel, les secteurs qui ont impactés le plus la performance sont : Food, Beverage & Tobacco (-11bp) et Basic Resources (-5bp), alors que Industrial Goods & Services (+194bp), Travel & Leisure (+98bp), Health Care (+54bp), Chemicals (+50bp), Telecommunications (+49bp) et Technology (+48bp) contribuent positivement. Enfin, en ligne à ligne, les principales contributions positives ont été fournies par : Axon Enterprise (+76bp), Schneider Electric (+64bp), Booking (+49bp), Volvo (+47bp), CyberArk (+38bp), Iberdrola (+28bp), Halozyme Therapeutics (+24bp), Parsons (+24bp), Evonik / RAG (+23bp), Xero (+21bp), Cellnex (+21bp), WH Smith (+20bp), Live Nation (+20bp), Singapore Airlines (+19bp), Resonac (+17bp).

Les contributions négatives les plus importantes provenaient de ST Micro (-37bp), Array Technologies (-28bp), Dexcom (-17bp), Microsoft (-15bp), Remy Cointreau (-14bp), Ibiden (-13bp), Rohm (-13bp), Rapid7 (-12b) ou encore Ubisoft (-11bp).

Du côté des devises, conformément au prospectus, l'ensemble des devises en portefeuille, à savoir : GBP, SEK, USD, HKD, SGD et JPY, a été couvert du risque de change dans le respect de la limite maximale autorisée d'exposition de 5%.

En fin d'exercice, le portefeuille a un actif net de €97,5M et les expositions géographiques se répartissent de la façon suivante : Europe 22%, Amérique du Nord 57%, Asie 8%, Japon 10% et la position cash est de 3%. Le portefeuille est composé de 39% de titres de type obligataire, 47% de type mixte, 9% de type action, les deux meilleures catégories ISR, Leader et Impliqué, représentant 61% des investissements. A fin septembre 2023, la sensibilité action du portefeuille est de 41%, le rendement courant est de +0,9% pour une maturité moyenne de 3,6 ans, et la sensibilité taux de 1,8.

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, la SICAV a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX, MATIF, MONEP) à des fins d'exposition et couverture du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.

## Performances

Durant l'exercice 2023-2024, l'encours de la SICAV est passé de €108,5M à fin septembre 2023, à €97,5M fin septembre 2024. Au 29 septembre 2023, la valeur liquidative s'établissait à 45,01€, et au 30 septembre 2024 à 48,16€, soit une performance de +7,00% sur l'exercice. Sur la même période, l'indice Refinitiv Global Focus Hedged (€) affichait une hausse de +11,04%, le MSCI World performant pour sa part de +30,5%. La sous-performance de la SICAV s'explique en partie par le caractère ISR de la SICAV. En effet, les valeurs interdites (listes d'exclusion et catégorie « Sous surveillance ») contribuent sur l'année 2024 (à fin septembre) pour +213bp pour l'indice. De plus, les obligations convertibles sur ADR, émises par les sociétés chinoises, ont également très largement contribué à la performance de l'indice (+127bp depuis le début de l'année), alors que nous les avons toujours écartées de nos investissements, considérant le risque juridique trop important.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE ACTION C	FR0000014292	29/09/2023	30/09/2024	7,00%	11,04%	45,01 €	48,16 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	34 052 369,98	32 048 223,49
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	FR00140000G2	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026		2 802 408,00
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	US670704AJ40	NUVASIVE INC CV 0.375% 15/03/2025		2 368 130,58
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	BE6339419812	GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA 2.125% CV 29/11/2025		2 328 000,00
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	XS1933947951	GEELY SWEDEN FINANCE AB 0% CV 19/06/2024		2 310 700,00
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	ACTIONS	SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	2 310 700,00	967 154,00
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	FR001400NF10	ORPAR CV 2% 07/02/2031	2 131 550,00	411 320,00
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	US06744EDH71	BARCLAYS BK PLC 1% 16/02/2029 CV	2 129 235,33	
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	US538034AU37	LIVE NATION ENTERTAINMEN 2% CV 15/02/2025		2 114 098,93
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	OBLIGATIONS	XS2211997155	STMICROELECTRONICS NV 0% CV 04/08/2025		2 113 872,29

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés à la SICAV en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

#### Informations relatives à l'ESMA

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 75 328 980 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 4 793 232 euros
- Options : Pas de position au 29/09/2023

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **Natixis Capital Market Paris**
- **UBS Europe SE**

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV Ofi Invest Convertibles Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (\*\*), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(\*\* Bonus 2023 versé en février 2024)

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **Situation des mandats**

#### **Point sur les mandats des membres du conseil d'administration**

Il est rappelé que le conseil d'administration du 21 novembre 2023 a pris acte de la démission de Monsieur Alban TOURRADE de ses fonctions d'administrateur et de président-directeur général de la SICAV et a procédé à une cooptation de Madame Nancy SCRIBOT en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de présidente-directrice générale, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Madame Nancy SCRIBOT	Président-directeur général
Monsieur Frédéric TASSIN	Administrateur
ABEILLE VIE, représentée par Claude HUYGUES-BEAUFOND	Administrateur
ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours de l'année 2028.

### **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

#### **Madame Nancy SCRIBOT**

- Présidente-directrice générale et administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE à compter du 21 novembre 2023
- Directrice Générale de la SICAV MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

#### **Monsieur Frédéric TASSIN**

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES

#### **Monsieur Claude HUYGUES-BEAUFOND**

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

#### **Monsieur Paata GUGULASHVILI**

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

### Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2023-2024. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

### Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest Convertibles Monde

Identifiant d'entité juridique :  
969500OQJVFKLT4BD574

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La SICAV Ofi Invest Convertibles Monde (ci-après la « **SICAV** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, cette SICAV a suivi une approche permettant d'exclure de l'univers investissable jusqu'à 20% des émetteurs appartenant à la catégorie dite « Sous-surveillance » (selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion) et présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,05** sur 5 ;
- **Le score ISR de son univers d'investissement** est de **2,68** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV étaient les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,06** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

### ● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	5998,18 Teq CO2	1977,78 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ;  Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			
		Emissions de GES de niveau 2	1453,38 Teq CO2	949,09 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			
	Emissions de GES de niveau 3	35382,18 Teq CO2	25457,30 Teq CO2			
Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%					
Emissions totales de GES	42833,74 Teq CO2	28384,18 Teq CO2	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	443,64 (Teq CO2/million d'EUR)	288,92 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate	
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	706,29 (Teq CO2/million d'EUR)	577,23 (Teq CO2/million d'EUR)	sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,06%	4,60%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
		Taux de couverture = 92,62%	Taux de couverture = 100%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 69,03%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 62,55%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : -« émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
		Taux de couverture = 74,05%	Taux de couverture = 57,49%		
		Part d'énergie non-renouvelable produite = 41,53%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 43,52%		
		Taux de couverture = 13,18%	Taux de couverture = 3,60%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,68 (GWh/million d'EUR)	0,48 (GWh/million d'EUR)	sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
		Taux de couverture = 80,56%	Taux de couverture = 77,66%		

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	PAI non couvert	1,21%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ;</p> <p>Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
				Taux de couverture = 98,01%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		282121,39 (T/million d'EUR CA)	1534,06 (T/million d'EUR CA)	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
				Taux de couverture = 12,09%	Taux de couverture = 11,27%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		97317,86 (Tonnes)	41677,12 (Tonnes)	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
				Taux de couverture = 44,67%	Taux de couverture = 29,18%	
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		0%	0%	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les</p>
				Taux de couverture = 98,49%	Taux de couverture = 100%	

						<p>principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,40%	15,03%		<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ;</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,17	15,03		<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,15%	31,12%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ;</p> <p>Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG</p> <p>Politique de vote, seuil minimal de</p>
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 16,57%		
			Taux de couverture = 18,09%	Taux de couverture = 16,57%		
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 100%		

						fémisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Taux de couverture = 100%			Taux de couverture = 100%			
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 92,63%	Taux de couverture = 100%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0%	0,05%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (lié à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 98,76%	Taux de couverture = 98,01%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements de la SICAV ont été les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

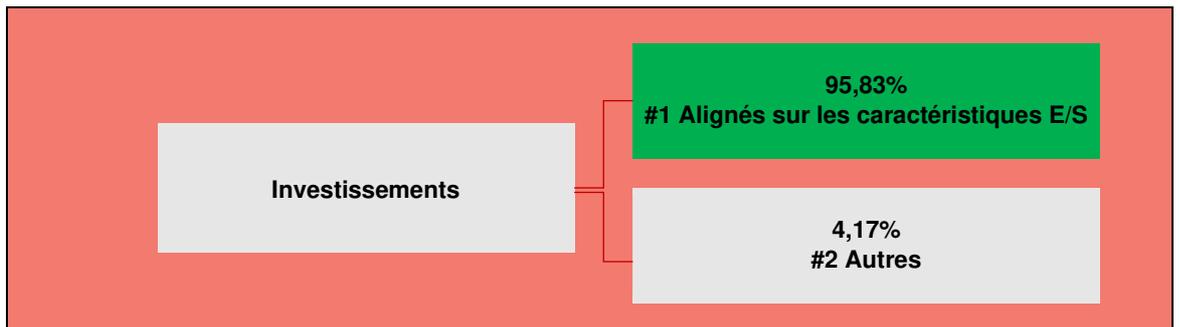
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
QUANTA COMPUTER INCORPORATED Z 16/09/2029	Technologie	5,44%	Taiwan
SIRIUS XM/LIBERTY MEDIA 2.750 2049 2.75 01/12/2049	Médias	2,33%	Etats-Unis
MICROSOFT/BARCLAYS BANK 1.000 2029 1 16/02/2029	Technologie	2,21%	Etats-Unis
EVONIK IND/RAG-STIFTUNG 0 2026_06 Z 17/06/2026	Produits chimiques	2,20%	Allemagne
ZHEJIANG EXPRESSWAY CO LTD Z 20/01/2026	Biens et services industriels	2,04%	Chine
AXON ENTERPRISE INC 0.5 15/12/2027	Biens et services industriels	1,98%	Etats-Unis
LCI INDUSTRIES 1.125 15/05/2026	Produits et services de consommation	1,88%	Etats-Unis
ENPHASE ENERGY INC Z 01/03/2028	Energie	1,87%	Etats-Unis
BOOKING HOLDINGS INC 0.75 01/05/2025	Voyages et loisirs	1,85%	Etats-Unis
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8 07/12/2027	Services aux collectivités	1,83%	Espagne
WELLTOWER OP LLC 3.125 15/07/2029	Immobilier	1,83%	Etats-Unis
CELLNEX TELECOM SA 0.75 20/11/2031	Télécommunications	1,73%	Espagne
SINGAPORE AIRLINES LTD 1.625 03/12/2025	Voyages et loisirs	1,73%	Singapour
EXACT SCIENCES CORPORATION 0.375 01/03/2028	Santé	1,72%	Etats-Unis
RESONAC HOLDINGS CORP Z 29/12/2028	Produits chimiques	1,69%	Japon



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, la SICAV a **95,83%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

La SICAV a **4,17%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,42% de liquidités ;
- -0,08% de dérivés ;
- 2,83% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

La SICAV a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
CHANGE	-0,19%
Construction et matériaux	0,00%
Banques	0,00%
OPTION/FUTURE	0,10%
Ressources de base	0,90%
Dispo/Liquidité Investie	1,41%
Produits et services de consommation	1,88%
Trésorerie	2,10%
Médias	2,33%
Aliments, boissons et tabac	4,57%
Immobilier	4,57%
Télécommunications	4,78%
Vente au détail	4,83%
Produits chimiques	5,27%
Energie	5,34%
Services aux collectivités	6,08%
Biens et services industriels	11,00%
Voyages et loisirs	11,64%
Santé	11,89%
Technologie	21,48%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

#### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

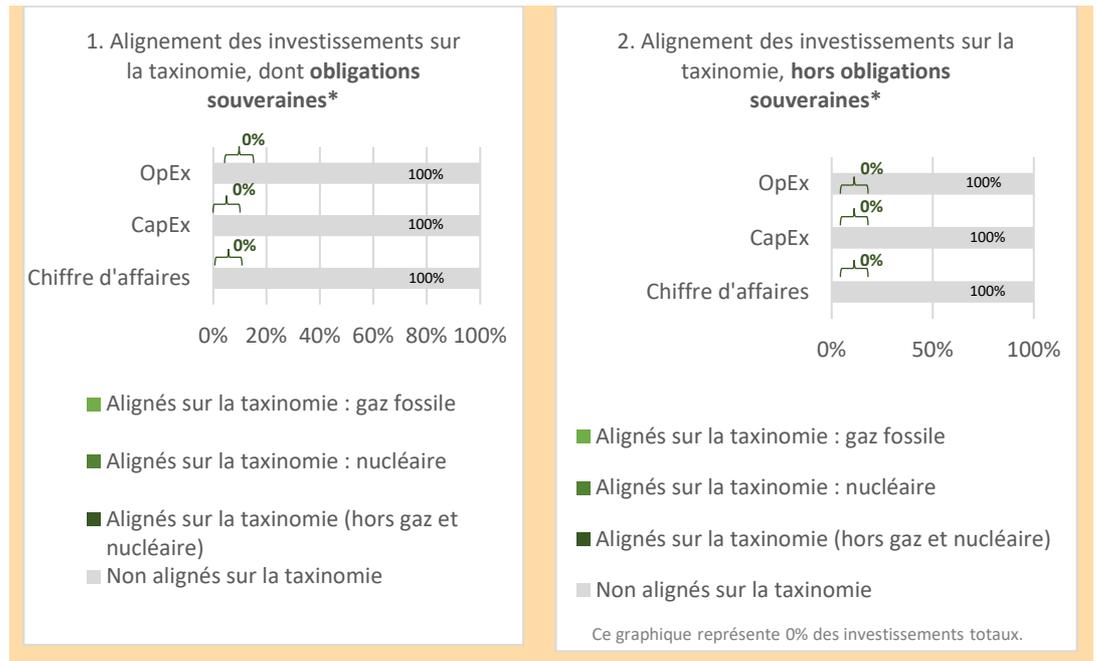
<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par la SICAV.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# SICAV

# OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024  
SICAV  
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE  
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE**

22, rue Vernier - 75017 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2024

À l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Christophe Coquelin  
KPMG le 02/12/2024 16:45:01



Christophe Coquelin  
Associé

## Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>96 293 008,29</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>2 578 277,80</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 578 277,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>91 566 747,90</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	91 566 747,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>2 048 206,68</b>
OPCVM	2 048 206,68
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>99 775,91</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>96 293 008,29</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 589 101,35</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>16 033,45</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>1 605 134,80</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>97 898 143,09</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	91 116 845,04
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	6 365 792,21
<b>Capitaux propres</b>	<b>97 482 637,25</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>97 482 637,25</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>281 943,25</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>281 943,25</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>123 109,94</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>10 452,65</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>133 562,59</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>97 898 143,09</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	137 819,23
Produits sur obligations	843 909,83
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	26 342,48
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>1 008 071,54</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-34 182,22
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-34 182,22</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>973 889,32</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 219 160,85</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 219 160,85
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 219 160,85</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>-245 271,53</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>24 854,24</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>-220 417,29</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	-736 426,13
Frais de transactions externes et frais de cession	-36 593,54
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-773 019,67</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-59 879,05</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-832 898,72</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	8 002 578,17
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-17 920,94
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>7 984 657,23</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-565 549,01</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>7 419 108,22</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>6 365 792,21</b>

## ANNEXE

### Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	97 482 637,25	108 505 997,34	117 668 918,01	162 601 074,14	175 789 101,10
<b>Nombre de titres</b>					
Actions	2 023 959,4995	2 410 265,3071	2 716 488,3346	3 030 588,1320	3 830 418,0602
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	48,16	45,01	43,31	53,65	45,89
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	-0,52	-0,16	-4,98	6,83	0,04

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

#### **Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

##### **Instruments financiers cotés**

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

##### **OPC et fonds d'investissement non cotés**

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

##### **Titres de créance négociables**

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

##### **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

##### **Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

##### **Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

### Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,19% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

#### Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>108 505 997,34</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	994 957,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 984 683,62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-245 271,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-773 019,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 984 657,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>97 482 637,25</b>

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Suède +/-	France +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	2 579	1 565	1 014	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	4 793	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>7 372</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>États-Unis</b>	53 283	8 335	42 674	2 274	43 991	9 292
<b>Japon</b>	9 763	-	3 554	6 209	9 763	-
<b>Pays-Bas</b>	3 769	1 623	2 146	-	3 769	-
<b>Royaume-Uni</b>	3 537	-	3 537	-	3 537	-
<b>Espagne</b>	3 473	-	1 788	1 685	1 685	1 788
<b>Autres pays</b>	17 743	2 008	10 242	5 493	14 761	2 982
<b>Total</b>	91 568	11 966	63 941	15 661	77 506	14 062

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans
					contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-10	-	-	-	-10
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-10</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par durée résiduelle</b>	<b>0-3 mois</b>	<b>3 mois-1 an</b>	<b>1-3 ans</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>&gt;5 ans</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-10	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>SGD</b>	<b>Autres</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	1 565
Obligations et valeurs assimilées	60 700	9 763	1 684	2 038
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	198	-	-	-
Comptes financiers	16	-	0	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	JPY +/-	SGD +/-	Autres +/-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-60 576	-9 725	-1 648	-3 562
Futures options swap	3 741	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 079</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>41</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	80 122	11 445	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>80 122</b>	<b>11 445</b>	<b>-</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	858	
Collatéral espèces	590	
<i>Newedge</i>	590	
Dépôt de garantie espèces versé	268	
<i>Newedge</i>	268	
Comptes financiers	16	
<i>Société Générale</i>	16	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		10
<i>Société Générale</i>		10

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

<b>Code ISIN</b>	<b>Dénomination du Fonds</b>	<b>Orientation des placements / style de gestion</b>	<b>Devise de la part d'OPC</b>	<b>Montant de l'exposition exprimé en milliers</b>
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	2 048
<b>Total</b>				<b>2 048</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	267 985,50
Collatéral espèces versé	590 000,00
Vente à règlement différé	731 115,85
<b>Total créances</b>	<b>1 589 101,35</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-112 961,10
Provision commission de mouvement	-10 148,84
<b>Total dettes</b>	<b>-123 109,94</b>
<b>Total</b>	<b>1 465 991,41</b>

## Souscriptions rachats

Actions émises	21 143,3599
Actions rachetées	407 449,1675

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/09/2024</b>
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>	<b>Valeur actuelle (en euros)</b>
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	444,0595	4 612,46	2 048 206,68

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>30/09/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>-220 417,29</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-220 417,29</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-220 417,29</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-220 417,29
<b>Total</b>	<b>-220 417,29</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-832 898,72</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-832 898,72</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-832 898,72</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-832 898,72
<b>Total</b>	<b>-832 898,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>2 578 277,80</b>	<b>2,64</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				2 578 277,80	2,64
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	8 000,00	1 013 600,00	1,04
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	66 000,00	1 564 677,80	1,61
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				<b>91 566 747,90</b>	<b>93,93</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				91 566 747,90	93,93
AIRBNB INC 0% CV 15/03/2026	IT/Communication	USD	1 700 000,00	1 420 929,17	1,46
AKAMAI TECHNOLOGIES INC 1.125% CV 15/02/2029	IT/Communication	USD	1 300 000,00	1 186 403,61	1,22
AMERICAN WATER CAPITAL C CV 3.625% 15/06/2026	Eau/Déchets	USD	1 400 000,00	1 300 215,10	1,33
ANA HOLDINGS 0% CV 10/12/2031	Transport	JPY	160 000 000,00	1 135 060,30	1,16
ARRAY TECHNOLOGIES CV 1% 01/12/2028	Manufacture	USD	1 400 000,00	933 546,59	0,96
AXON 0 1/2 0.5% CV 12/15/2027	Manufacture	USD	1 200 000,00	1 934 603,89	1,98
BARCLAYS BK PLC 1% 16/02/2029CV	Finance/Assurance	USD	2 300 000,00	2 152 402,67	2,21
BENTLEY SYSTEMS INC CV 0.125% 15/01/2026	IT/Communication	USD	1 300 000,00	1 168 624,22	1,20
BOOKING HOLDINGS INC 0.75% CV 01/05/2025	Admin. privée	USD	900 000,00	1 807 987,55	1,85
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	IT/Communication	EUR	1 900 000,00	1 684 684,21	1,73
CORPORATE OFFICE PROP LP CV 5.25% 15/09/2028	Construction	USD	1 200 000,00	1 251 227,10	1,28
CYBER SOFTWARE LTD CV 0% 15/11/2024	IT/Communication	USD	800 000,00	1 328 786,34	1,36
CYBERAGENT INC CV 0% 16/11/2029	Science/Technologie	JPY	100 000 000,00	616 434,62	0,63
DAIFUKU CO CV 0% 13/09/2030	Manufacture	JPY	120 000 000,00	828 229,55	0,85
DAVIDE CAMPARI MILANO SP 2.375% CV 17/01/2029	Manufacture	EUR	900 000,00	887 660,49	0,91
DEXCOM INC CV 0.375% 15/05/2028	Manufacture	USD	1 500 000,00	1 192 455,54	1,22
DROPBOX INC 0% CONV 01/03/2028	IT/Communication	USD	1 700 000,00	1 473 373,95	1,51
ENI SPA 2.95% CV 14/09/2030	Energie	EUR	1 400 000,00	1 439 010,71	1,48
ENPHASE ENERGY INC 0% CV 01/03/2028	Manufacture	USD	2 300 000,00	1 821 266,97	1,87
ENVESTNET INC CV 0.75% 15/08/2025	IT/Communication	USD	1 400 000,00	1 238 089,40	1,27
ESPI STO 9.75 25 CV DFT	Finance/Assurance	EUR	8 935 000,00	893,50	0,00
ETSY INC CV 0.25% 15/06/2028	Commerce	USD	1 900 000,00	1 396 788,32	1,43
EXACT SCIENCES CORP 0.375% 01/03/2028CONV	Manufacture	USD	2 000 000,00	1 681 022,36	1,72
EXPEDIA GROUP INC 0% CV 15/02/2026	Admin. privée	USD	1 700 000,00	1 453 724,30	1,49
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 2.625% CV 24/02/2026	Commerce	EUR	1 000 000,00	1 008 815,83	1,03
HALOZYME THERAPEUTICS IN 1% CV 15/08/2028	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 496 086,10	1,53
IBERDROLA FINANZAS SA0.8% 12/07/2027	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 787 755,80	1,83
IBIDEN CO LTD 0% 14/03/2031	Manufacture	JPY	190 000 000,00	1 161 954,29	1,19
JFE HOLDINGS INC CV 0% 28/09/2028	Manufacture	JPY	140 000 000,00	878 473,91	0,90

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 387 815,00	1,42
JULDIS DEV 4.25% CV 12/2003 USD DEFAULTED	Construction	USD	3 350 000,00	300,17	0,00
LAGFIN SCA CV 3.5% 08/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	938 532,90	0,96
LCI INDSUTRIES CV 1.125% 15/05/2026	Manufacture	USD	2 000 000,00	1 831 978,85	1,88
LIBERTY MEDIA CORP 2.75% 01/12/2049	IT/Communication	USD	2 700 000,00	2 273 948,24	2,33
LIBERTY MEDIA CORP CV 2.25% 15/08/2027	IT/Communication	USD	1 400 000,00	1 382 657,59	1,42
LIVE NATION ENTERTAINMENT CV 3.125% 15/01/2029	Culture	USD	1 300 000,00	1 441 138,29	1,48
LUMENTUM HOLDINGS INC 0.5% CV 15/12/2026	Manufacture	USD	1 800 000,00	1 588 851,75	1,63
MARRIOTT VACATION WORLDW CV 3.25% 15/12/2027	Tourisme	USD	1 500 000,00	1 257 684,84	1,29
MIDDLEBY CORP 1% CV 01/09/2025	Manufacture	USD	1 200 000,00	1 239 829,76	1,27
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP 0% CV 15/11/2025	Energie	USD	1 700 000,00	1 425 316,07	1,46
OKTA INC 0.375% CV 15/06/2026	IT/Communication	USD	1 800 000,00	1 500 374,98	1,54
ON SEMICONDUCTOR 0.5% CV 03/01/2029	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 271 216,64	1,30
ORMAT TECHNOLOGIES INC 2.5% CV 15/07/2027	Energie	USD	1 500 000,00	1 411 250,99	1,45
ORNATUBE 1.625% 12/2000 CV DEFAULTED *CHF	Manufacture	CHF	500 000,00	53,11	0,00
ORPAR CV 2% 07/02/2031	Science/Technologie	EUR	1 700 000,00	1 615 638,29	1,66
PARK24 CO LTD 0% CV 24/02/2028	Transport	JPY	170 000 000,00	1 030 703,50	1,06
PARSONS CORP 2.625% CV 01/03/2029	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 581 386,59	1,62
QGEN NV CV 1% 13/11/2024	Manufacture	USD	1 800 000,00	1 622 961,34	1,66
QUANTA COMPUTER INC CV 0% 16/09/2029	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 325 963,89	1,36
RAG STIFTUNG CV 0% 17/06/2026	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 142 798,00	2,20
RAPID7 INC 1.25% CV 15/03/2029	IT/Communication	USD	1 400 000,00	1 186 516,54	1,22
RESONAC HOLDING CORP 0% CV 29/12/2028	Manufacture	JPY	240 000 000,00	1 644 740,22	1,69
REXFORD INDUSTRIAL REALT 4.125% CV 13/05/2029	Immobilier	USD	1 500 000,00	1 423 865,42	1,46
ROHM COMPANY LTD CV 0% 24/04/2031	Manufacture	JPY	200 000 000,00	1 192 728,88	1,22
SAREPTA 1.25% CV 27	Science/Technologie	USD	1 300 000,00	1 326 180,03	1,36
SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1.97% 27/11/2030	Manufacture	EUR	900 000,00	1 140 085,96	1,17
SINGAPORE AIRLINES LTD 1.625% CV 03/12/2025	Transport	SGD	1 750 000,00	1 684 369,02	1,73
SK HYNIX INC CV 1.75% 11/04/2030	Manufacture	USD	200 000,00	298 520,23	0,31
SQUARE INC 0% CV 01/05/2026	Finance/Assurance	USD	1 200 000,00	993 858,70	1,02
STMICROELECTRON NV CV 0% 04/08/2027	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 257 861,21	1,29
TANDEM DIABETES CARE INC CV 15% 01/05/2025	Manufacture	USD	1 500 000,00	1 331 929,57	1,37
TELADOC HEALTH INC 4.128% CV 01/06/2027	Santé/Social	USD	2 000 000,00	1 556 823,91	1,60
TOKYU CORP 0% CV 30/09/2030	Transport	JPY	190 000 000,00	1 275 009,43	1,31
UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 354 640,00	1,39
WELLTOWER OP LLC 3.125% 15/07/2029	Immobilier	USD	1 700 000,00	1 784 515,53	1,83

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WH SMITH PLC 1.625% CV 07/05/2026	Commerce	GBP	1 200 000,00	1 384 756,19	1,42
WYNN MACAU LTD 4.5% CV 07/03/2029	Tourisme	USD	1 200 000,00	1 148 185,12	1,18
XERO INVESTMENTS LTD 1.625% CV 12/06/2031	Finance/Assurance	USD	975 000,00	999 378,52	1,03
ZHEJIANG EXPRESSWAY CO 0% CV 20/01/2026	Transport	EUR	2 000 000,00	1 992 460,00	2,04
ZHONGSHENG GROUP CV 0% 21/05/2025	Commerce	HKD	5 000 000,00	653 416,24	0,67
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>2 048 206,68</b>	<b>2,10</b>
OPCVM				2 048 206,68	2,10
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	444,0595	2 048 206,68	2,10
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>96 193 232,38</b>	<b>98,68</b>

## L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 241125 USD/EUR	-	71 673.35	EUR	60 504 515.73	USD	-60 576 189.08
OVCT 241125 JPY/EUR	-	93 494.27	EUR	9 631 262.39	JPY	-9 724 756.66
OVCT 241125 SGD/EUR	-	7 085.97	EUR	1 640 958.44	SGD	-1 648 044.41
OVCT 241125 GBP/EUR	-	5 882.79	EUR	1 354 768.14	GBP	-1 360 650.93
OVCT 241125 HKD/EUR	-	2 008.99	EUR	646 834.86	HKD	-648 843.85
OVCT 241125 SEK/EUR	-	2 021.98	EUR	1 550 640.19	SEK	-1 552 662.17
<b>Total</b>	-	<b>182 167.35</b>		<b>75 328 979.75</b>		<b>-75 511 147.10</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme

### (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Futures</b>				
<i>NASDAQ 100</i>	6	53 148.16	-	2 178 531.43
<i>S&amp;P 500 EMINI</i>	6	33 224.32	-	1 562 900.41
<i>STOXX EUROPE</i>	40	13 403.43	-	1 051 800.00
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>99 775.91</b>	-	<b>4 793 231.84</b>
<b>Total Actions</b>		<b>99 775.91</b>	-	<b>4 793 231.84</b>
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	30/09/2024
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 193 232,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-182 167,35
Total instruments financiers à terme - actions	99 775,91
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-99 775,90
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 605 134,80
Autres passifs (-)	-133 562,59
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>97 482 637,25</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 SEPTEMBRE 2023**

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>106 915 424,43</b>	<b>116 212 402,43</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>932 000,00</b>	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	932 000,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>105 679 422,04</b>	<b>115 267 434,18</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	105 679 422,04	59 650 889,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	55 616 544,36
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>304 002,39</b>	<b>944 968,25</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	304 002,39	944 968,25
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>81 458 937,41</b>	<b>99 333 346,45</b>
Opérations de change à terme de devises	78 417 858,69	91 045 946,57
Autres	3 041 078,72	8 287 399,88
<b>Comptes financiers</b>	<b>109 738,46</b>	<b>0,58</b>
Liquidités	109 738,46	0,58
<b>Total de l'actif</b>	<b>188 484 100,30</b>	<b>215 545 749,46</b>

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>108 914 333,61</b>	<b>131 219 373,93</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>260 253,38</b>	<b>-12 813 214,56</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>-668 589,65</b>	<b>-737 241,36</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>108 505 997,34</b>	<b>117 668 918,01</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>304 002,39</b>	<b>879 753,25</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>304 002,39</b>	<b>879 753,25</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	304 002,39	879 753,25
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>78 671 447,03</b>	<b>95 362 958,73</b>
Opérations de change à terme de devises	78 446 588,65	92 755 977,32
Autres	224 858,38	2 606 981,41
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 002 653,54</b>	<b>1 634 119,47</b>
Concours bancaires courants	1 002 653,54	1 634 119,47
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>188 484 100,30</b>	<b>215 545 749,46</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	<b>7 964 048,03</b>	<b>7 055 576,21</b>
ACTIONS	7 964 048,03	7 055 576,21
ACHAT - FUTURE - Marche a terme ferme	-	6 455 671,22
ACHAT - FUTURE - NASDAQ 100	3 089 142,86	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 EMINI	1 838 465,17	-
ACHAT - FUTURE - STOXX EUROPE 600	3 036 440,00	-
ACHAT - OPTION - Marche a terme conditionnel	-	599 904,99
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	103 972,41	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	39 179,35	33 689,53
Produits sur obligations et valeurs assimilées	516 400,41	905 995,72
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>659 552,17</b>	<b>939 685,25</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	19 080,29
Autres charges financières	-	1 109,24
<b>Total (II)</b>	<b>-</b>	<b>20 189,53</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>659 552,17</b>	<b>919 495,72</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 371 667,56	1 687 362,49
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-712 115,39</b>	<b>-767 866,77</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	43 525,74	30 625,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-668 589,65</b>	<b>-737 241,36</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

### Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

#### Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

#### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

#### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,19% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

#### Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>117 668 918,01</b>	<b>162 601 074,14</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 145 519,09	2 182 425,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 027 049,80	-17 720 553,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	576 588,18	3 688 066,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 345 372,34	-4 442 199,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 168 473,81	1 813 126,59
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-978 778,96	-1 934 939,21
Frais de transaction	-23 840,00	-155 302,71
Différences de change	-3 086 165,50	434 630,72
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 161 757,38	-29 619 673,17
Différence d'estimation exercice N	-25 230 302,80	
Différence d'estimation exercice N - 1	-36 392 060,18	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	958 062,86	1 590 128,60
Différence d'estimation exercice N	-304 002,39	
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 262 065,25	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-712 115,39	-767 866,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>108 505 997,34</b>	<b>117 668 918,01</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>105 679 422,04</b>	<b>97,40</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	105 679 422,04	97,40
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	7 964 048,03	7,34
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	105 679 422,04	97,40	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	109 738,46	0,10
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 002 653,54	0,92
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	51,62	0,00	5 896 002,71	5,43	66 194 232,59	61,01	23 632 932,97	21,78	9 956 202,15	9,18
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	109 738,46	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 002 653,54	0,92	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%	JPY	%	GBP	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	66 020 429,41	60,84	7 939 037,40	7,32	2 033 155,37	1,87	2 135 968,54	1,97
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	269 752,07	0,25	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	109 737,36	0,10	-	-	0,50	0,00	0,60	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	66 246 238,14	61,05	8 002 440,31	7,38	2 033 200,99	1,87	2 164 709,21	2,00
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	USD	%	JPY	%	GBP	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	4 927 608,03	4,54	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
<b>Créances</b>	
Contrepartie vente à terme de devises	78 417 858,69
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	476 848,77
Collatéral espèces versé	540 000,00
Vente à règlement différé	2 024 229,95
<b>Total créances</b>	<b>81 458 937,41</b>
<b>Dettes</b>	
Vente à terme de devises	-78 446 588,65
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-119 373,24
Provision commission de mouvement	-1 447,70
Rachats à payer	-104 037,44
<b>Total dettes</b>	<b>-78 671 447,03</b>
<b>Total</b>	<b>2 787 490,38</b>

## Souscriptions rachats

Actions émises	47 281,0000
Actions rachetées	353 504,0275

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-668 589,65	-737 241,36
<b>Total</b>	<b>-668 589,65</b>	<b>-737 241,36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-668 589,65	-737 241,36
<b>Total</b>	<b>-668 589,65</b>	<b>-737 241,36</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	260 253,38	-12 813 214,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>260 253,38</b>	<b>-12 813 214,56</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	260 253,38	-12 813 214,56
<b>Total</b>	<b>260 253,38</b>	<b>-12 813 214,56</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	108 505 997,34	117 668 918,01	162 601 074,14	175 789 101,10	198 707 498,96
<b>Nombre de titres</b>					
Actions	2 410 265,3071	2 716 488,3346	3 030 588,1320	3 830 418,0602	4 243 736,0324
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	45,01	43,31	53,65	45,89	46,82
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	-0,16	-4,98	6,83	0,04	-0,23

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>932 000,00</b>	<b>0,86</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			932 000,00	0,86
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	8 000,00	932 000,00	0,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>105 679 422,04</b>	<b>97,40</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			105 679 422,04	97,40
AIRBNB INC 0% CV 15/03/2026	USD	2 500 000,00	2 083 825,27	1,92
AKAMAI TECHNOLOGIES INC CV 0.375% 01/09/2027	USD	2 200 000,00	2 169 212,12	2,00
AMERICA MOVIL BV 0% CV 02/03/2024	EUR	2 000 000,00	2 042 800,00	1,88
ANA HOLDINGS 0% CV 10/12/2031	JPY	160 000 000,00	1 158 540,04	1,07
AXON ENTERPRISE INC 0.5% CV 15/12/2027	USD	1 200 000,00	1 213 884,30	1,12
BARCLAYS BANK PLC CONV 0% 24/01/2025	EUR	2 000 000,00	2 002 200,00	1,85
BENTLEY SYSTEMS INC CV 0.125% 15/01/2026	USD	2 300 000,00	2 113 872,89	1,95
BIOMARIN PHARMACEUTICAL 0.599% CV 01/08/2024	USD	2 000 000,00	1 835 242,71	1,69
BOOKING HOLDINGS INC 0.75% CV 01/05/2025	USD	1 400 000,00	2 218 534,43	2,04
BOSIDENG INTERNATIONAL CV 1% 17/12/2024	USD	1 000 000,00	943 796,40	0,87
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	EUR	1 900 000,00	1 481 836,03	1,37
CHEGG INC 0% CONV 01/09/2026	USD	2 400 000,00	1 783 990,55	1,64
CLOUDFLARE INC 0% CV 15/08/2026	USD	2 400 000,00	1 929 974,03	1,78
CYBER SOFTWARE LTD CV 0% 15/11/2024	USD	800 000,00	872 576,15	0,80
CYBERAGENT INC CV 0% 16/11/2029	JPY	100 000 000,00	606 423,30	0,56
DAIFUKU CO CV 0% 13/09/2030	JPY	120 000 000,00	833 131,06	0,77
DEXCOM INC CV 0.25% 15/11/2025	USD	900 000,00	803 270,37	0,74
DROPBOX INC 0% CONV 01/03/2028	USD	1 700 000,00	1 523 135,77	1,40
ENPHASE ENERGY INC 0% CV 01/03/2028	USD	2 300 000,00	1 802 200,71	1,66
ENVESTNET INC CV 0.75% 15/08/2025	USD	2 200 000,00	1 918 753,25	1,77
ESPI STO 9.75 25 CV DFT	EUR	8 935 000,00	893,50	0,00
ETSY INC CV 0.25% 15/06/2028	USD	1 900 000,00	1 363 064,94	1,26
EXACT SCIENCES CORP 0.375% 01/03/2028CONV	USD	2 000 000,00	1 635 387,65	1,51
EXPEDIA GROUP INC 0% CV 15/02/2026	USD	1 700 000,00	1 398 857,14	1,29
GEELY SWEDEN FINANCE AB 0% CV 19/06/2024	EUR	1 400 000,00	2 017 960,00	1,86
GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA 2.125% CV 29/11/2025	EUR	2 400 000,00	2 348 955,62	2,16
HALOZYME THERAPEUTICS IN 1% CV 15/08/2028	USD	1 400 000,00	1 241 300,28	1,14
IBERDROLA FINANZAS SA0.8% 12/07/2027	EUR	2 600 000,00	2 500 106,01	2,30
INTEGRA LIFESCIENCES 0.5% 15/08/2025	USD	2 400 000,00	2 070 214,88	1,91
JFE HOLDINGS INC CV 0% 28/09/2028	JPY	20 000 000,00	133 475,15	0,12
JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	EUR	2 100 000,00	2 247 420,00	2,07
JULDIS DEV 4.25% CV 12/2003 USD DEFAULTED	USD	3 350 000,00	316,41	0,00
LAGFIN SCA CV 3.5% 08/06/2028	EUR	1 000 000,00	981 288,52	0,90
LCI INDSUTRIES CV 1.125% 15/05/2026	USD	2 000 000,00	1 776 646,99	1,64
LIBERTY MEDIA CORP 2.75% 01/12/2049	USD	2 700 000,00	2 318 890,20	2,14

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LIBERTY MEDIA CORP CV 2.25% 15/08/2027	USD	1 400 000,00	1 298 512,40	1,20
LIVE NATION ENTERTAINMEN 2% CV 15/02/2025	USD	2 200 000,00	2 131 671,00	1,96
LUMENTUM HOLDINGS INC 0.5% CV 15/12/2026	USD	2 500 000,00	1 997 166,47	1,84
MARRIOTT VACATIONS WORLDWIDE CORP 0% CONV 15/01/2026	USD	2 000 000,00	1 666 871,31	1,54
MENICON CO LTD 0% CV 29/01/2025	JPY	260 000 000,00	1 640 881,07	1,51
MIDDLEBY CORP 1% CV 01/09/2025	USD	1 200 000,00	1 270 995,67	1,17
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP 0% CV 15/11/2025	USD	1 700 000,00	1 347 154,66	1,24
NOVOCURE LTD CV 0% 01/11/2025	USD	1 800 000,00	1 463 291,62	1,35
NUVASIVE INC CV 0.375% 15/03/2025	USD	2 700 000,00	2 357 351,83	2,17
OKTA INC 0.375% CV 15/06/2026	USD	1 800 000,00	1 488 835,89	1,37
ORNATUBE 1.625% 12/2000 CV DEFAULTED *CHF	CHF	500 000,00	51,62	0,00
PARK24 CO LTD 0% CV 24/02/2028	JPY	170 000 000,00	1 086 118,63	1,00
QGEN NV CV 1% 13/11/2024	USD	1 800 000,00	1 728 831,17	1,59
RAG STIFTUNG CV 0% 17/06/2026	EUR	2 100 000,00	1 916 040,00	1,77
RAPID7 INC 2.25% CV 01/05/2025	USD	1 200 000,00	1 176 821,72	1,08
ROHM COMPANY LTD CV 0% 05/12/2024	JPY	190 000 000,00	1 245 886,26	1,15
SAREPTA 1.25% CV 27	USD	1 300 000,00	1 378 306,97	1,27
SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026	EUR	12 000,00	2 162 280,00	1,99
SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	EUR	1 700 000,00	1 596 470,00	1,47
SINGAPORE AIRLINES LTD 1.625% CV 03/12/2025	SGD	1 750 000,00	1 507 234,89	1,39
SK HYNIX INC CV 1.75% 11/04/2030	USD	200 000,00	231 194,54	0,21
SPLUNK INC 1.125% CV 15/06/2027	USD	2 000 000,00	1 788 854,78	1,65
SQUARE INC 0% CV 01/05/2026	USD	2 200 000,00	1 741 922,08	1,61
STMICROELECTRONICS NV 0% CV 04/08/2025	USD	2 400 000,00	2 524 788,67	2,33
TANDEM DIABETES CARE INC 1.5% CV 01/05/2025	USD	1 500 000,00	1 358 724,91	1,25
TELADOC HEALTH INC 4.128% CV 01/06/2027	USD	2 000 000,00	1 520 918,27	1,40
TOKYU CORP 0% CV 30/09/2030	JPY	190 000 000,00	1 234 581,89	1,14
UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.375% 15/11/2028	EUR	800 000,00	885 961,64	0,82
UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	EUR	2 100 000,00	1 904 700,00	1,76
WH SMITH PLC 1.625% CV 07/05/2026	GBP	2 000 000,00	2 033 155,37	1,87
WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	EUR	16 000,00	1 437 120,00	1,32
WYNN MACAU LTD 4.5% CV 07/03/2029	USD	1 200 000,00	1 205 327,04	1,11
XERO INVESTMENTS LTD 0% CONV 12/02/2025	USD	1 600 000,00	1 325 940,97	1,22
ZHEJIANG EXPRESSWAY CO 0% CV 20/01/2026	EUR	2 000 000,00	2 024 800,00	1,87
ZHONGSHENG GROUP CV 0% 21/05/2025	HKD	5 000 000,00	628 682,03	0,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	45 158,00	45 158,00	0,04
Appel marge USD	USD	274 051,50	258 844,39	0,24
NASDAQ 100 1223	USD	11,00	-167 781,82	-0,15
S&P 500 EMI 1223	USD	9,00	-91 062,57	-0,08
STOXX EUROPE 1223	EUR	134,00	-45 158,00	-0,04
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>81 458 937,41</b>	<b>75,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-78 671 447,03</b>	<b>-72,50</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-892 915,08</b>	<b>-0,82</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>108 505 997,34</b>	<b>100,00</b>



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# SICAV

# OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

SICAV  
OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE  
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Headquarters:  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

## **SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE**

22, rue Vernier - 75017 Paris

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Christophe Coquelin  
KPMG le 02/12/2024 16:44:58



Christophe Coquelin  
Associé

**OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE**  
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS  
403 566 623 RCS PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025 A 14h00**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

**OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE**  
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS  
403 566 623 RCS PARIS

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS  
PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025**

**Première résolution**

**Approbation des comptes de l'exercice**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

**Deuxième résolution**

**Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce**

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Troisième résolution**

**Rémunérations allouées**

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024.

**Quatrième résolution**

**Résultats et affectation des sommes distribuables**

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2023-2024 de **6 365 792,21 €**.

Les sommes distribuables au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **-220 417,29 €**.

Les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **-832 898,72 €**.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- la capitalisation de la totalité des sommes distribuables afférentes aux revenus nets, soit la somme de **-220 417,29 €**
- la capitalisation de la totalité des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes, soit la somme de **832 898,72 €**

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

<b>En euros</b>	<b>Dividende net</b>	<b>Revenu éligible à l'abattement</b>	<b>Revenu non éligible à l'abattement</b>
2020-2021	0	-	-
2021-2022	0	-	-
2022-2023	0	-	-

### **Cinquième résolution**

#### **Pouvoirs**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.